



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Saskatchewan
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Bunk Beds	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0142-20X017/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0142-20X017	Date 2019-06-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-203-5170	
File No. - N° de dossier STN-9-42009 (203)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-06-21	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: McDonald, Shannon M.	Buyer Id - Id de l'acheteur stn203
Telephone No. - N° de téléphone (306) 251-2684 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification est pour l'invitation : W0142-20X017/A

1. Supprimer

6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Insérer :

6.6.3 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

2. Supprimer :

ANNEXE D - TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Insérer :

Réviser: ANNEXE D - TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

ANNEXE D - TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectées.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque spécification en matière de rendement en consignait cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte de la matrice de conformité.
3. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
4. Si la documentation technique justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et rejetée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DP).
6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de performance obligatoires, la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Besoin :	Fabricant proposé :	Numéro du modèle offert :
Lits superposés		

No	Spécification de rendement	Statut (O) Obligatoire (S) Souhaitable	Spécification respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire <u>doit</u> indiquer comment il respecte les spécifications de rendement en consignnant cette information dans la présente colonne	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
1	Les lits superposés doivent satisfaire aux recommandations de Santé Canada selon lesquelles ils doivent respecter les normes américaines suivantes : ASTM F -1427-96 et titre 16 du CFR, parties 1213, 1500 et 1513.	O			
2	Les cadres des lits superposés doivent être en métal robuste de qualité commerciale, munis d'un cadre en tube d'acier pour garantir la durabilité et la capacité de supporter le poids d'un adulte et prévenir la flexion, le flambage et la déformation au fil du temps après avoir été utilisés par de nombreuses personnes.	O			
3	Les cadres des lits superposés doivent être en acier de calibre 16, ou plus robuste, enduits d'une couche de résine époxy antirouille en poudre (ou d'un	O			

	revêtement antirouille comparable).				
4	Les lits superposés doivent résister aux punaises de lit.	<input type="radio"/>			
5	Les lits superposés doivent avoir une capacité de charge d'au moins 400 lb par lit individuel.	<input type="radio"/>			
6	Les lits superposés doivent comprendre toutes les barrières des lits supérieurs et une ou deux échelles intégrées pour réduire les risques de chutes ou de blessures des utilisateurs.	<input type="radio"/>			
7	La ou les échelles des lits superposés doivent être fixées sur le côté long du lit afin que celui-ci s'intègre à l'aménagement des casernes et puisse avoir un casier au pied du lit.	<input type="radio"/>			
8	L'échelle doit être fixée au cadre du lit en bas et en haut, et ne doit pas dépasser du cadre à la base.	<input type="radio"/>			
9	L'échelle doit être fabriquée de montants et de barreaux qui sont indépendants du cadre, mais tout de même fixés à celui-ci.	<input type="radio"/>			
10	Hauteur (distance du sol au sommet des barrières des lits supérieurs) : 74 po. Largeur ou profondeur du cadre du lit (mesure de la tête du lit, de gauche à droite) : 36 po.	<input type="radio"/>			

	Longueur du cadre du lit (mesure de la tête au pied du lit) : minimum de 75 po et maximum de 76 po pour pouvoir utiliser les matelas actuels.				
11	Les camions qui effectuent la livraison doivent pouvoir être déchargés par le chariot élévateur à fourche de la BFC Suffield.	<input type="radio"/>			
12	Les lits superposés doivent être emballés à plat et partiellement assemblés. L'installation sera faite par le client et non par l'entrepreneur. Les lits doivent être partiellement assemblés afin que l'assemblage chez le client ne prenne qu'environ 15 minutes par cadre.	<input type="radio"/>			
13	La livraison par étapes se déroulera entre le 3 septembre 2019 et le 15 novembre 2019.	<input type="radio"/>			
14	Les lits superposés doivent être de couleur neutre (couleurs privilégiées : noir ou gris).	<input type="radio"/>			

Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.